

RAPPORT DE VÉRIFICATION



LEROY MERLIN
67540 OSWALD

TRANSPORT MECANIQUE

Vérification générale périodique


Type d'équipement	Nombre d'équipements	Nombre d'équipements avec observations	Nombre d'équipements non vérifiés	Nombre de mises à l'arrêt préconisées
Elévateurs-TM	1	0	0	0

Adresse d'intervention :
LEROY MERLIN
67540 OSWALD

Mission réalisée le 29/10/19
Accompagnateur : Absence d'accompagnement
Précision sur la mission :
EPMR

N° d'affaire : 884L0EAB1213
Désignation : Lieu
N° intervention : N11P0191000000000236
Date du rapport : 18/11/2019 - Référence du rapport : 25860/19/8896

Référence site : Oswald

 Aucune observation



1.0.0.1 - TM88620

Agence Équipements et Industrie Strasbourg

Pôle Grand Est - SOCOTEC EQUIPEMENTS - 5 allée Cérés - CS 37018 - 67037 STRASBOURG

Tél. : 03 88 37 55 66

Email : equipements.strasbourg@socotec.com

SOCOTEC EQUIPEMENTS - SAS au capital de 8.500.100 euros - 834 096 695 RCS Versailles

Siege social : Immeuble Mirabeau - 5 place des Freres Montgolfier

Guyancourt - CS 20732 - 78182 Saint Quentin-en-Yvelines Cedex - FRANCE - www.socotec.fr

Vérificateur : M ZIMMER Jonathan
Nombre de pages : 5

SYNTHESE DE LA VERIFICATION

Mainteneur	Type d'équipement	Localisation	Identification de l'installation (Numéro)	Libellé client	Date de visite	Observations	Equipement non vérifié	Mise à l'arrêt préconisée	Page
EST ASC ENSEURS	Elévateurs-TM	Magasin	VIV45060517	Ascenseur	29/10/19	0			3

MODALITES DE LA VERIFICATION

Le contrôle a été effectué conformément aux exigences réglementaires ou contractuelles dont l'ensemble des points figurent dans le tableau de référence joint au présent rapport

VERIFICATION DE L'EQUIPEMENT

1. ELÉVATEURS-TM (ELÉVATEUR VERTICAL/MAGASIN/VIV45060517/ASCENSEUR)

1.1. CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION ET DE LA MISSION

Type	Elévateur vertical
Installateur	EST ASCENSEURS
Constructeur	ERMHES
Mainteneur	EST ASCENSEURS
Localisation	Magasin
Réglementation prise en référence	Arrêté du 29 décembre 2010 relatif aux vérifications générales périodiques portant sur les ascenseurs, les monte-charges et certains élévateurs de personnes
Périodicité réglementaire (exprimée en mois)	12
Périodicité retenue par le client (exprimée en mois)	12
Identification de l'élévateur	VIV45060517
Libellé client	Ascenseur
QR Code :	
Charge nominale (kg)	400

1.2. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission n'ont pas relevé d'anomalie ou défautuosité.

Annexe au rapport de Vérification Générale Périodique d'un ascenseur, monte-charge et élévateur de personnes n'excédant pas une vitesse de 0,15 m/s

Liste des points vérifiés dans le cadre de la mission

Lors de la mission effectuée par SOCOTEC, l'ensemble des points concernant l'installation, identifiés parmi ceux figurant dans le tableau de référence* ci-dessous, a été vérifié.

1	DOCUMENTS
1.1	Carnet d'entretien
1.1.1	Formalisation de la vérification des éléments de guidage et conclusions
1.1.2	Formalisation de la vérification des suspentes et de leurs attaches et conclusions
1.1.3	Formalisation de la vérification des mécanismes de levage et conclusions
1.1.4	Formalisation de l'essai du dispositif parachute ou équivalent et conclusions
1.2	Dernier rapport de contrôle technique (uniquement pour les ascenseurs)
1.3	Dernier rapport de vérification périodique
2	Gaine
2.1	Eléments constitutifs de la gaine
2.2	Protecteurs mobiles (Trappes et portes de visite)
2.3	Verrouillage électrique et mécanique des trappes et portes de visite
2.4	Eléments de guidage (habitable et contrepoids)**
2.5	Suspentes et attaches, poulies**
2.6	Dispositif amovible dont la mise en place est nécessaire pour maintenir une réserve de sécurité
2.7	Dispositif(s) limitant la course de l'habitable
2.8	Accès à la cuvette (échelles, ...)
3	Local des machines
3.1	Accès au local (échelles, trappes, garde-corps, ...)

3.2	Mécanismes de levage (treuil, poulies, tambour, vérin...)**
3.3	Dispositif parachute ou équivalent**
3.4	Dispositif de contrôle contre le mou de câble/chaîne
3.5	Fiche signalétique (synthèse étude de sécurité spécifique)
3.6	Consignes
4	Paliers
4.1	Organes de service et de signalisation
5	Portes paliers
5.1	Eléments constitutifs
5.2	Verrouillage mécanique et électrique
5.3	Dispositif pour assurer la protection des personnes (protection contre le risque de heurt, cellules, barrages immatériels,...)
6	Habitacle
6.1	Eléments constitutifs (structure, plancher, parois, porte, garde-pieds,...)
6.2	Précision d'arrêt et de maintien de l'arrêt
6.3	Dispositif pour assurer la protection des personnes (protection contre le risque de heurt, cellules, barrages immatériels,...)
6.4	Organes de service et de signalisation
6.5	Eclairage normal et de secours
6.6	Dispositif de demande de secours
6.7	Affichage de la limite d'usage
6.8	Indication de la charge

* Le tableau de référence figurant dans cette annexe, respecte le cahier des charges COPREC pour les vérifications périodiques des ascenseurs, monte-charge et élévateurs de personnes dont la vitesse n'excède pas 0,15 m/s dans les établissements soumis au Code du travail validé par la délégation équipements le 04 février 2011.

** Pour les équipements installés en France, conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté du 29 décembre 2010 relatif aux vérifications générales périodiques, ces vérifications ne sont pas à réaliser, si les documents fournis par l'entreprise d'entretien en font état.

Dans le cadre d'une vérification générale périodique étendue (VGPE), SOCOTEC peut apporter au chef d'établissement gardien de la chose dont il a la responsabilité, des éléments de réponse portant sur le respect des exigences relatives à la sécurité des travailleurs qui interviennent sur ces équipements. Cette prestation comporte en plus de la VGP réglementaire, le contrôle et l'interprétation des essais relatifs :

- à l'éclairage normal et de secours de la zone de machinerie et de poulies (locaux), de la gaine et des abords de portes paliers ;
- aux dispositifs de protections électriques ;
- aux équipements sur le toit de l'habitable ;
- aux équipements dans la cuvette ;
- aux équipements dans le local de machines et de poulies ;
- aux dispositifs de protections de parties tournantes ;
- au dépannage à main ou manœuvre de rappel ;
- à l'usage exclusif de l'espace réservé à l'ascenseur ;
- à l'état général des éléments de l'installation.

ANNEXE 1 - ETUDE DE SECURITE SPECIFIQUE

Identification de l'installation					
Mainteneur	Type d'équipements	Localisation	Identification de l'installation (Numéro)	Libellé client	Date de la visite
EST ASCENSEURS	Elévateurs-TM	Magasin	VIV45060517	Ascenseur	29/10/19

EVALUATION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE D'INSPECTION
réalisée par M ZIMMER Jonathan
en application des articles R.4543-1 à R.4543-28 du code du travail

L'étude de sécurité, réalisée par SOCOTEC pour cette installation, n'a pas mis en évidence de risques nécessitant la mise en œuvre de mesures destinées à assurer la sécurité du contrôleur.